

LISEZ – MOI

Réflexion sur la vision de la façade maritime Mise à jour du Document stratégique de façade

Le volet stratégique du DSF (état des lieux, vision à horizon 2050 et objectifs stratégiques) adopté en 2019 doit être revu, conformément aux directives communautaires (directive cadre stratégie pour le milieu marin et directive cadre planification des espaces maritimes) et au Code de l'environnement qui prévoit une mise à jour cyclique des différentes parties des DSF tous les 6 ans.

Cette mise à jour répond également à l'ambition portée par l'État en termes de protection et de préservation de la biodiversité, de neutralité carbone et d'indépendance énergétique ainsi que de développement durable des activités maritimes réaffirmée dans l'article L. 121-8-1 du Code de l'environnement, récemment modifié par la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER).

Ce chantier s'inscrit enfin dans un contexte simultané de révision de la stratégie nationale pour la mer et littoral et de mutualisation des débats publics avec l'éolien en mer suite à la loi APER.

Le format de la participation du public à ces débats dépendant des attendus de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), saisie le 5 avril 2023. Les modalités précises seront ensuite définies par les Commissions Particulières du Débat Public (CPDP) qui seront nommées.

Afin de jalonner l'année par des temps de concertation dédié avec les acteurs locaux de la mer et du littoral et les partenaires institutionnels, **nous proposons de centrer l'exercice de la Commission Lien terre-mer sur la mise à jour de la vision à horizon 2050 de la façade.**

Pour rappel, la vision adoptée en 2019 avait été élaborée à l'initiative des services de l'Etat puis discutée dans les différentes commissions du CMF avant d'être soumise à la consultation du public et des instances.

Elle portait sur 3 piliers :

| |
|--|
| Une exigence : le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception |
| Notre projet : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques |
| Un levier : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation. |

Depuis 2019, le contexte a évolué. Les effets du changement climatique sont plus prégnants. La décarbonation et la préservation de la biodiversité font partie fortement de la feuille de route de l'État. Le partage de l'eau devient un fort enjeu. Autant de sujets qui nécessitent peut être de revoir la vision énoncée dans la stratégie de façade en se projetant à l'horizon 2050.

Le texte qui suit est le texte littéral adopté dans la stratégie de façade en 2019.

Vous trouverez également dans l'autre document l'extrait du plan d'action adopté en 2022 (annexe 7), également littéral, qui présente les principaux enjeux de chaque thème.

Ces éléments ont vocation à vous aider à replacer ces thèmes dans le contexte.

D'autres données d'entrée permettront de nourrir la réflexion notamment l'analyse du bon état du milieu marin et un ajustement du diagnostic des activités économiques. Elles seront mises à disposition au fil de l'eau pour alimenter le débat public.

Sur cette base et au regard de l'évolution des différents enjeux sociétaux depuis 2019 dont vous avez connaissance, nous vous proposons d'ajuster et/ou de compléter la rédaction de chacun des 3 chapitres de la vision en les relisant sous le prisme des questions suivantes :

- Au regard des ambitions en matière de neutralité carbone à l'horizon 2050, quelles évolutions envisager pour le modèle de développement de la façade ?
- De nouvelles priorités doivent-elles être plus clairement identifiées et mises en avant ?
 - Comment renforcer la démarche d'atteinte du bon état écologique ?
 - Quelles priorités pour un développement des usages respectueux du milieu marin ?
 - Comment mieux matérialiser la prise en compte des effets potentiels du changement climatique sur le littoral ?